



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_220-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 70

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet :	Association "Foyer des Jeunes - Le Consulat" : Garantie d' la restructuration de trois bâtiments situés Rue du Consulat	ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_220-DE
----------------	---	---

Rapporteur : Roland LONJON

L'Association « Foyer des Jeunes – Le Consulat » a pour projet la restructuration de trois bâtiments situés 19 Rue du Consulat et Rue du Chamarlenc, afin de créer une résidence à vocation sociale, destiné à héberger des jeunes, étudiants, apprentis, alternants ou professionnels.

Pour financer ce projet, l'Association a obtenu de la part d'Action Logement Services un prêt à hauteur de 124 579 euros sur 20 ans.

Elle a, par ailleurs, sollicité le Département de la Haute Loire qui, par délibération du 7 mars 2022, a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % soit 93 434,25 €.

Aujourd'hui, l'Association sollicite le soutien complémentaire de la Communauté d'agglomération à hauteur de 25 % soit 31 144,75 €. Cette garantie serait apportée selon les caractéristiques financières et conditions du projet de convention de prêt N°ACV0000441.

Ledit projet de convention de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur : Action Logement Services

Montant du prêt : 124 579 €

Numéro convention ACV0000441

Taux fixe : 0,25 %

Durée du prêt : 20 ans

Montant garanti : 31 144,75 € soit 25 %

Périodicité des échéances : mensuelles

La garantie serait accordée, à hauteur de 25 %, pour la durée du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association Foyer des Jeunes Le Consulat et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Service, la Communauté d'agglomération s'engage, dans les meilleurs délais à se substituer à l'Association Foyer des Jeunes Le Consulat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, la Communauté d'agglomération s'engage, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt à hauteur de la garantie.

Au regard de l'intérêt que représente cette opération pour la Communauté d'agglomération, je vous invite à donner une suite favorable à la requête présentée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'octroi d'une garantie d'emprunt d'un montant de 31 144,75 € à l'Association « Foyer des Jeunes – Le Consulat » pour l'opération concernée, conformément aux caractéristiques financières et conditions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Association « Foyer des Jeunes – Le Consulat », ainsi que les documents nécessaires à la réalisation cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

SLOW

Fait au Puy-en-Ve **ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_220-DE**